

INSTITUT DE FINANCEMENT DU
DÉVELOPPEMENT DU CANADA (IFDC) INC.

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

RAPPORT 2023

Notre engagement

En tant qu'institution financière de développement (IFD) bilatérale du Canada, l'Institut de financement du développement Canada (IFDC) Inc. (ci-après, « FinDev Canada ») reconnaît sa responsabilité de respecter les droits de la personne inscrits dans la *Charte internationale des droits de l'homme* et dans la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail* de l'Organisation internationale du travail. Nous exerçons nos activités en conformité avec le droit canadien, qui intègre les engagements internationaux pris par le Canada. Nous nous efforçons d'aligner nos pratiques sur les normes, cadres et principes internationaux applicables, notamment les *Principes directeurs de l'Organisation des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*. Bien que nous soyons une organisation de services financiers dont les dépenses annuelles liées à l'achat de biens sont relativement modestes, nous nous engageons néanmoins à agir pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

À propos de ce rapport

La présente déclaration vise à satisfaire aux obligations de faire rapport de FinDev Canada en tant qu'institution fédérale, comme le prévoit la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* de 2023 (la « Loi ») pour l'exercice 2023. Le présent rapport décrit les mesures prises en 2023 pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production des biens achetés par FinDev Canada.

À propos de FinDev Canada

FinDev Canada est une société d'État et une IFD qui soutient le développement en mobilisant le secteur privé. Notre gamme de produits de financement et d'investissement, y compris des solutions de financement mixte, ainsi que notre assistance et notre savoir techniques ont pour but de promouvoir une croissance durable et inclusive dans les marchés émergents et les économies en développement, le tout conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) et aux engagements de l'Accord de Paris.

FinDev Canada, une filiale à part entière d'Exportation et développement Canada (EDC), est constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et son siège social se trouve à Montréal. Au 31 décembre 2023, près de 100 personnes travaillaient dans trois bureaux au Canada pour soutenir le travail et le mandat de FinDev Canada. FinDev Canada est gérée par un conseil d'administration (CA) nommé par le conseil d'administration d'EDC. Le CA, présidé par la présidente et chef de la direction d'EDC, est composé de membres du conseil d'administration d'EDC et de membres indépendants ayant une expérience en développement international et en affaires sur les marchés émergents et en développement. Relevant du CA, la cheffe de la direction de FinDev Canada planifie et exécute la stratégie d'affaires de FinDev Canada conformément aux politiques, aux procédures et aux cadres de l'organisation, en collaboration avec d'autres membres de l'équipe de direction. FinDev Canada, par l'intermédiaire d'EDC, rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique, en consultation avec le ministre du Développement international.

FinDev Canada tire parti de l'expertise de sa société mère dans les domaines où il ne serait pas rentable de développer ses propres pratiques internes, notamment en matière de services de bureau spécialisés comme l'approvisionnement. EDC fournit à FinDev Canada des services rémunérés de gestion des achats et des fournisseurs en vertu d'un accord-cadre sur les niveaux de service. La supervision de la fonction d'approvisionnement d'EDC relève du premier vice-président et chef des affaires juridiques d'EDC.

Notre chaîne d'approvisionnement

En tant qu'organisation de services financiers, nous ne produisons pas de biens au Canada ou ailleurs et nous n'importons pas directement de biens au Canada. FinDev Canada achète principalement des services, ainsi que certains biens, lesquels sont généralement obtenus auprès de distributeurs et revendeurs nationaux, plutôt que directement auprès de fabricants. Compte tenu de son mandat et des régions où elle exerce ses activités, FinDev Canada travaille également avec des fournisseurs de services étrangers. En 2023, le montant total des achats de biens et de services s'élevait à environ 7,4 M\$ (environ 400 000 \$ pour les biens et environ 7 M\$ pour les services). Nous avons acheté des services dans diverses catégories, notamment des services professionnels, des licences, des abonnements, des formations et des commandites. Les biens achetés en 2023 sont principalement du matériel de bureau (ordinateurs portables, téléphones, mobilier et périphériques). Les systèmes d'approvisionnement et les accords d'achat actuels d'EDC ne permettent pas d'analyser des facteurs comme les secteurs et les emplacements des fournisseurs, ou encore les régions d'origine et les matériaux utilisés dans les biens achetés par l'organisation. Malgré cela, nous reconnaissons le risque d'exposition au travail forcé et au travail des enfants par le biais des chaînes d'approvisionnement et des activités de nos fournisseurs, et collaborons avec EDC pour atténuer ce risque au moyen de politiques. Nous tirerons également parti des processus de diligence raisonnable qu'EDC est en train de mettre au point et qui régiront nos relations avec les fournisseurs.

Nos politiques et nos pratiques de diligence raisonnable

Dans le cadre de la gestion des risques liés aux activités relevant de l'accord-cadre sur les niveaux de service conclu avec EDC, les politiques d'EDC et de FinDev Canada qui suivent s'appliquent aux pratiques d'approvisionnement de FinDev Canada.

Politiques applicables

Code de conduite d'EDC / Code de conduite de FinDev Canada

Nos codes de conduite harmonisés comprennent nos engagements en matière de respect des droits de la personne. Approuvés par nos Conseils d'Administration respectifs, ces codes s'appliquent au personnel permanent et contractuel.

Politique d'EDC en matière d'approvisionnement

La politique décrit comment nous engageons les fournisseurs en conformité avec les pratiques de gestion des risques d'EDC. EDC met cette politique en pratique par le biais de lignes directrices internes sur les achats. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (EDG) sont intégrées à la prise de décisions, notamment le respect des droits de l'homme internationalement reconnus, y compris la fourniture de milieux de travail sûrs et de conditions de travail équitables qui interdisent le travail forcé et le travail des enfants. Bien que la Politique d'approvisionnement d'EDC soit affichée sur son site Web, les lignes directrices sur les achats ne sont pas diffusées publiquement pour assurer l'équité et la compétitivité.

Code de conduite des fournisseurs d'EDC

FinDev Canada cherche à sélectionner des fournisseurs dont les valeurs d'entreprise sont conformes aux siennes. Le Code de conduite des fournisseurs d'EDC énonce les principes et les attentes auxquels les fournisseurs doivent se conformer lorsqu'ils font affaire avec EDC et FinDev Canada. Les nouveaux fournisseurs doivent se conformer avoir pris connaissance du Code au moment de leur inscription. Les fournisseurs sont tenus d'agir conformément à toutes les lois et à tous les règlements applicables régissant les normes de travail et d'emploi, les droits de la personne et la non-discrimination. Le Code de conduite prévoit que dans les territoires où les lois et les règlements ne traitent pas adéquatement des droits de la personne, EDC et FinDev Canada s'attendent à ce que les fournisseurs fournissent la meilleure protection possible aux travailleurs, ce qui comprend l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Le contrat d'approvisionnement standard de FinDev Canada exige également que les fournisseurs respectent les lois applicables (y compris les lois sur l'emploi, le travail, la santé et la sécurité) et s'abstiennent de prendre part à des actions interdites.

Formation du personnel

Le personnel de FinDev Canada suit une formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite. En 2023, le personnel chargé de la gestion des risques, du bureau numérique et des affaires générales a participé à une formation volontaire sur les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement. Cette formation d'une heure et demie a été élaborée et dispensée par un tiers expert en droits de la personne, en consultation avec EDC.

Mesures de remédiation

En 2023, aucune mesure n'a été prise pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants ni pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables en lien avec nos chaînes d'approvisionnement. Le cas échéant, EDC, en tant que gestionnaire des relations au nom de FinDev Canada, s'efforce d'aider le fournisseur à prendre des mesures correctives qui s'imposent pour répondre à nos attentes. Le non-respect de ces mesures peut entraîner la résiliation du contrat.

Évaluation de notre efficacité

Étant donné la nature évolutive des pratiques en matière de droits de la personne, FinDev Canada suit de près l'évolution de ce dossier à l'échelle internationale et nationale. Le Code de conduite des fournisseurs d'EDC a été revu en 2023 et mis à jour pour préciser les libellés et les définitions concernant le travail forcé et le travail des enfants.

Résumé

FinDev Canada s'engage à respecter les droits de la personne dans tous les aspects de ses activités, y compris dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs.

Le présent rapport a été rédigé en consultation avec les équipes d'EDC et de FinDev Canada chargées des achats, de la gestion des risques et des fonctions ESG.



16 mai 2024

Lori Kerr

Cheffe de la direction, FinDev Canada

Déclaration juridique

FinDev Canada a préparé ce rapport dans le seul but de satisfaire à ses obligations en vertu de la Loi pour la période allant du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**, et le rapport est à jour à la date indiquée aux présentes. Le rapport concerne uniquement les obligations de déclaration de FinDev Canada en vertu de la Loi. Le rapport n'est pas destiné à d'autres fins et ne doit pas être utilisé par quiconque à d'autres fins que celles liées à la Loi. Ni FinDev Canada ni EDC ne peuvent être tenus responsables de toute perte ou de tout dommage que ce soit résultant de l'utilisation de ce rapport ou des informations qu'il contient par quiconque, autrement qu'en lien avec la Loi.

Ce rapport contient des déclarations sur des événements futurs et des attentes qui sont de nature prospective, notamment des déclarations sur les objectifs, les cibles et les engagements de FinDev Canada concernant le respect des droits de la personne dans tous les aspects de ses activités, y compris dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs. FinDev Canada informe le lecteur que l'exactitude de ces énoncés prospectifs est soumise à un certain nombre de facteurs et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ses attentes, de ses engagements et de ses objectifs.

